



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

## Devenir officier de gendarmerie

### Concours officiers des armées

#### OG OA



Devenir officier, c'est :

- Commander

L'identité de l'officier de gendarmerie, chef militaire, se structure autour d'une vocation : commander des professionnels de la sécurité au sein des unités opérationnelles de la gendarmerie ; capacité de décision, prise de responsabilités et dynamisation d'équipes sont des compétences mises en œuvre au quotidien, et ce dès le début de carrière.

- S'engager pour la sécurité des Français

Dans le territoire dont il a la charge, l'officier est garant de la réponse opérationnelle à la demande de sécurité et d'assistance exprimée par la population. Il s'appuie pour cela sur une éthique, des valeurs, et une expertise acquises en formation initiale ainsi qu'au cours des nombreuses actions de formation continue qui jalonnent son parcours.

Le choix d'une dominante opérationnelle en début de carrière (sécurité publique générale, police judiciaire, maintien de l'ordre, sécurité routière) lui permet de maîtriser en détail les métiers de la gendarmerie, tout en conservant la polyvalence nécessaire pour construire une manœuvre d'ensemble.

- Faire face aux situations de crise et assurer la continuité d'action de l'État

En métropole et outre-mer, ainsi que sur les théâtres d'opérations extérieures, les situations difficiles de crise exigent des officiers un esprit d'analyse et de décision avéré, afin d'organiser la manœuvre de gestion de crise. L'officier contribue, avec ses personnels, à la conception et à la mise en œuvre de la réponse de l'État lorsque l'ordre public se trouve menacé.

- Évoluer dans un corps d'encadrement supérieur de l'État

Au contact des autorités administratives et judiciaires, en étroite liaison avec les élus et les représentants de la société civile, l'officier acquiert une culture du dialogue avec son environnement politique et sociétal. Son parcours de carrière est marqué par une forte mobilité géographique et fonctionnelle qui lui permet d'occuper des emplois variés dans des contextes changeants : cette capacité d'adaptation lui permet d'avoir des responsabilités croissantes et une rémunération intéressante plus un logement concédé par nécessité absolue de service.

## **CONDITIONS :**

- Au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours :
  - être âgé de 35 ans au plus (sauf dispositions relatives à l'inopposabilité ou au recul de la limite d'âge).
- Avant la 1<sup>ère</sup> épreuve du concours :
  - être de nationalité française ;
  - être officier issu d'un corps des officiers des armes de l'armée de terre, des corps des officiers de marine ou des officiers spécialisés de la marine ou des corps officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air.
- À la date d'admission à l'EOGN :
  - être capitaine ou lieutenant de vaisseau ou officier de grade correspondant ;
  - être titulaire du diplôme de master ou titre équivalent enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I nomenclature française ou au niveau 7 nomenclature européenne.

## **ÉPREUVES :**

	<b>ÉPREUVES</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFF.</b>
<b>Épreuves d'admissibilité</b>	Épreuve de culture générale	4 heures	5
	Épreuve de synthèse de dossier	4 heures	5
	Tests psychotechniques écrits	-	-
<b>Épreuves d'admission</b>	Épreuve d'aptitude générale : - Entretien auprès d'un psychologue - Exposé sur un thème général se rapportant à des idées ou à des faits dont la connaissance est nécessaire à la compréhension des problèmes du monde contemporain. Il se poursuit sous la forme d'un dialogue avec le jury*	*50 min dont 20 min de préparation	10
	Épreuve de langue étrangère : choix de la langue : anglaise, allemande, espagnole ou italienne	50 min dont 20 min de préparation	2
	Épreuves sportives : - Natation (50m nage libre), - sprint course à pied (50m), - course de demi-fond (3000m), - gainage ventral et tractions ou appuis faciaux	/	3

*En rouge les épreuves écrites, en bleu les épreuves orales*

## **NOMBRE DE PLACES :**

Il sera précisé prochainement sur [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr).

## **INSCRIPTIONS :**

La période d'inscription est du 1<sup>er</sup> septembre au 07 décembre 2020 inclus.

## **PIÈCES À FOURNIR :**

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation, manuscrite ou non (adressée au *ministre de l'intérieur*) ;
- pour le candidat qui en est déjà détenteur, le diplôme ou titre conférant le grade de master ou le diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I nomenclature française ou au niveau 7 nomenclature européenne (peuvent être autorisés à se présenter les candidats accomplissant l'année d'étude en vue de l'obtention du diplôme exigé). Le candidat détenant un diplôme délivré par une université privée ou un diplôme étranger doit justifier que son diplôme est reconnu par l'État (Journal officiel, etc.) ;
- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport...) ;
- un certificat médical dont la validité couvre toute la période du concours (certificat de VMP ou tout autre certificat) délivré par un médecin militaire mentionnant l'aptitude à servir dans le corps des officiers de gendarmerie et l'absence de contre-indication à la pratique des épreuves sportives du concours. Pour les candidats bénéficiant d'une dérogation au titre de l'article 10 de l'arrêté du 12 septembre 2016 susvisé, la décision ainsi que le certificat médical établi par un médecin militaire précisant les épreuves de sport dont est dispensé le candidat ;
- un état signalétique et des services militaires (ou une fiche de synthèse des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) propre à chaque armée) ;
- la totalité des notations annuelles, y compris celles obtenues en tant qu'élève-officier et officier-élève, ainsi que le relevé des notes obtenues en école d'officier ;
- un relevé des récompenses et des punitions ;
- une photographie d'identité en couleur.

*Tous les bulletins de notation, relevés de notes et état des services, doivent être datés, signés et tamponnés.*

## **PASSAGE DES ÉPREUVES :**

Vous serez convoqué aux épreuves orales par le bureau du recrutement des concours et des examens dans le mois qui suit la parution de la liste des autorisés à concourir sur [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr).

Pour le passage des épreuves, vous présenterez une pièce d'identité ainsi que votre convocation.

La liste des admissibles est publiée sur le site [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr).

Si vous êtes admissibles, vous serez ensuite convoqué par le bureau du recrutement, des concours et des examens pour les épreuves d'admission.

À l'issue des épreuves d'admission, la liste des admis est publiée sur le site [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr).

## **PROGRAMME DES ÉPREUVES :**

Le programme des épreuves est consultable dans l'arrêté du 06 août 2019 relatif aux concours de recrutement d'officiers de gendarmerie.

## **INTÉGRATION EN ÉCOLE :**

L'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun (77) vous convoquera pour l'incorporation en école, en août.

Pour préparer votre incorporation, veuillez vous rendre sur :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/Formations/Formation-initiale-et-complementaire>.

Vous serez incorporé avec le statut d'officier de carrière gendarmerie.

## **FORMATION EN ÉCOLE :**

Au cours de l'année de formation, les élèves suivent une formation professionnelle destinée à préparer les officiers à exercer directement leur premier commandement dans l'une des quatre filières qui leur sont proposées (sécurité publique générale, maintien de l'ordre, police judiciaire, sécurité routière) ainsi qu'une formation universitaire conduisant les élèves à l'obtention d'un Master 2 « Management de la sécurité » de l'université Paris II Panthéon-Assas.

Pour plus d'informations : [www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn)

## **AFFECTATION EN UNITÉ :**

La première affectation en unité est choisie par les élèves :

- en fonction du rang de classement de chacun,
- parmi les places offertes au choix par la direction générale de la Gendarmerie nationale.

## **STATUT :**

[Décret n°2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie](#)

La formation est rémunérée.

Les officiers de gendarmerie bénéficient d'un logement concédé par nécessité absolue de service. Ils servent sous statut militaire et bénéficient par conséquent de l'affiliation au régime de la sécurité sociale militaire et de la réduction de 75% sur le tarif SNCF.

**RÉMUNÉRATION MENSUELLE** (à titre indicatif, net pour un célibataire, sans enfant, en province) :

En sortie d'école 3365 €.

## **LOGEMENT :**

Logement concédé par nécessité absolue de service (dès l'entrée en école).